



Initiative populaire cantonale législative

# INITIATIVE 1% POUR LA CULTURE

Les citoyennes soussignées et citoyens soussignés, électrices et électeurs dans le canton de Genève, conformément aux articles 57 à 64 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative législative :

La culture n'est pas un luxe : elle est essentielle à notre démocratie. Elle stimule la réflexion, la créativité, l'ouverture à l'autre. Elle renforce le lien social, la liberté d'expression, l'accès à la connaissance, la capacité d'innovation. À Genève, la culture est partout : dans les quartiers, les festivals, les bibliothèques, les salles de spectacle, les espaces publics. Elle fait partie de notre identité.

Pourtant, la grande majorité des acteur-rices culturel-les vivent dans une précarité inquiétante. La crise du Covid-19 l'a brutalement rappelé. Et si les communes, fondations privées et la Loterie Romande soutiennent déjà le secteur, cela ne suffit pas à garantir une politique culturelle cohérente, ambitieuse et durable.

L'initiative populaire « 1% pour la culture » propose que le canton consacre au moins 1% de son budget de fonctionnement à la promotion de la culture et à la création artistique, en application de la Loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA) adoptée en 2023. Ce 1% permettrait :

- De revaloriser la rémunération des artistes et professionnel-les de la culture (selon les chiffres de SuisseCulture Sociale, la majorité des acteur-rices culturel-les en Suisse gagnent moins de CHF 3'333 par mois pour l'équivalent d'un temps plein);
- De lutter contre la sous-enchère salariale et la précarité;
- De valoriser la diversité des acteur-rices culturel-les et des publics;
- De garantir la mise en œuvre effective de l'initiative constitutionnelle « Pour une politique culturelle cohérente à Genève » (acceptée à 83,18% des voix en 2019);
- De soutenir l'emploi local, non délocalisable, et de renforcer le poids économique du secteur (4,4% du PIB cantonal, 5,7% des emplois).

C'est un investissement durable et intelligent, dans un domaine qui crée du sens, de la cohésion et de la valeur. Donnons à la culture genevoise les moyens de jouer pleinement son rôle.

**Initiative populaire cantonale législative non formulée, par laquelle il est demandé au Grand Conseil de définir un cadre législatif qui garantisse que l'équivalent d'au moins 1% du budget annuel de fonctionnement du canton soit consacré, chaque année, à la promotion de la culture et à la création artistique au sens de la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique, du 23 juin 2023.**

La signature doit être apposée personnellement à la main par la personne signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seules les personnes de nationalité suisse ayant leur droit de vote dans le canton de Genève peuvent signer cette initiative cantonale. En matière cantonale, les électrices et électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Les personnes de nationalité suisse vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote dans le canton de Genève peuvent signer la présente initiative en inscrivant leur adresse à l'étranger. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

| NOM (majuscules) | Prénom (usuel) | Date de naissance<br>JJ / MM / AAAA | Canton<br>d'origine | Domicile<br>Adresse complète (rue, numéro, code postal et localité) | Signature |
|------------------|----------------|-------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------------------------------|-----------|
|                  |                |                                     |                     |                                                                     |           |
|                  |                |                                     |                     |                                                                     |           |
|                  |                |                                     |                     |                                                                     |           |
|                  |                |                                     |                     |                                                                     |           |
|                  |                |                                     |                     |                                                                     |           |

Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électrices et électeurs suivants : Estelle Revaz, Route de Veyrier 274, 1255 Veyrier / Leila Kramis, Chemin de Mont-soleil 1a, 1202 Genève / Fabienne Müller-Abramovich, Rue de la Servette 40, 1202 Genève / Damian Veiga Arias, Place des Charmilles 3, 1203 Genève / Priscille Dia-Laplace, Chemin des Recluses 20, 1213 Petit-Lancy / Stéphanie Marie Prizreni, Rue des Rois 15, 1204 Genève / Thomas Wenger, Hameau de Fossard 13, 1226 Thônex / Nicole Valiquier Grecuccio, Avenue Trembley 7, 1209 Genève / Gaspard Boesch, Chemin du Foron 12, 1226 Thônex

L'initiative est soutenue par : Visarte Genève, FGMC, USDAM, RP Danse, SCAA, Action intermittence, Fédération des artistes de Kugler (FAK), Parti socialiste, Jeunesse socialiste, Les Vert-e-s, Jeunes Vert-e-x-s, SolidaritéS, Parti du travail, SIT, etc.

**À RENVoyer (MÊME INCOMPLET) AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2025 À : COMITÉ 1% POUR LA CULTURE, C/O PARTI SOCIALISTE GENEVOIS, RUE DES VOISINS 15, 1205 GENÈVE**